

Avis sur la TPS/TVH

N° 222

Août 2007

La Première nation de Kwanlin Dun commence à imposer la taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN)

À compter du 20 août 2007, une autre Première nation du Yukon qui a conclu un accord final, celle de Kwanlin Dun, a imposé la TPSPN sur ses terres.

La TPSPN a été conçue pour être appliquée dans le cadre de la TPS/TVH. Ainsi, les vendeurs n'auront pas besoin de remplir des formulaires supplémentaires ni d'apporter des changements à leur inscription; ils devront simplement appliquer la TPSPN de la même façon dont ils appliquent la TPS/TVH

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la TPSPN, consultez la publication *Taxe sur les produits et services des Premières nations (TPSPN)* (RC4365) et l'avis sur la TPS/TVH *Application de la TPS/TPSPN aux premières nations du Yukon et à leurs membres* (143R4).

Remarque : Dans le présent avis, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.



**Pour vous servir encore mieux !
More Ways to Serve You!**



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

The English version of this document is entitled
*Implementation of the Kwanlin Dun First Nations Goods
and Services Tax (FNGST).*

Canada